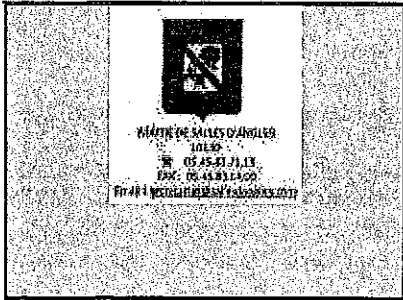


2023_208



SUITE FAVORABLE
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Dossier déposé le 07/08/2023
Par : Monsieur Arnaud LHOSTE
Demeurant à : 1 Chemin du Notaire Royal 16130 SALLES D'ANGLES
Pour : Installation de panneaux photovoltaïques
Sur un terrain sis à : 1 CHEM DU NOTAIRE ROYAL Cadastré : B462

référence dossier
N° DP 16359 23 W0018

Destination : Installation de panneaux photovoltaïques

Le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée,
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-21 à L426-1, et R420-1 et suivants,
 Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 03/11/2008, modifié le 17/12/2012 et révisé le 28/06/2018, et notamment le règlement de la zone UAy
 Vu le recours gracieux déposé en Mairie par la Société ENGIE, mandaté par M. LHOSTE pour l'installation de panneaux photovoltaïques, en date du 30/08/2023, argumentant que la prescription émise dans l'arrêté, à savoir « l'intégration des panneaux en toiture » ne peut être réalisée en vertu de raisons techniques,
 Vu l'avis Favorable du Maire, en date du 21/09/2023, acceptant le recours gracieux formulé, dont copie jointe au dossier,

*******ARRETE*******

LES PRESENTS TRAVAUX SONT ACCEPTES POUR LE PROJET DECRIT DANS LA DEMANDE SUSVISEE

L'arrêté favorable assorti de prescriptions en date du 23/08/2023 est **RETIRÉ**.

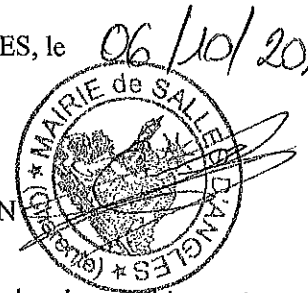
Il est remplacé par le présent arrêté.

SALLES-D ANGLLES, le

06/10/2023

Le Maire,

Marcel GERON



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de la légalité et dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le :